



Modification reglement intérieur

Par **akira592**, le **24/03/2017 à 19:15**

bonjour, notre employeur va mettre en place un nouveau règlement intérieur, il nous le fera lire en réunion CE prochainement
ma question concerne 2 articles litigieux
1 concernant la fouille des sacs
2 concernant les alcootest et test salivaires
pouvons nous, en qualité de membres CE, refuser que ces 2 articles apparaissent dans le nouveau règlement intérieur
merci de vos réponses

Par **morobar**, le **24/03/2017 à 19:50**

Bonjour
Non
Le RI est élaboré par le chef d'entreprise qui le soumet POUR AVIS au C.E.
Le projet ainsi que l'avis du CE sont transmis à l'inspecteur du travail qui censure les dispositions illites ou encadre/modifie/fait modifier les autres.

Par **akira592**, le **24/03/2017 à 19:55**

merci pour ces réponses complètes, bon forum